

## **Traicté des excommunications et monitoires**

Titre(s) : Traicté des excommunications et monitoires : par Mtre Jacques Eveillon Chanoine d'Angers

Auteur(s) : Eveillon, Jacques Jacques Eveillon, fils d'un maître boulanger et échevin d'Angers né en 1572, et devenu curé de la Trinité a été choisi comme grand vicaire en 1620 par l'évêque Fouquet de la Varenne qui le chargea de réformer le Missel et le rituel de l'Anjou . Il composa en 1646 un Recta psallendi ratione dédié à Henry Arnault et un Traicté des Excommunications, et Monitoires en 1651. Il mourut le 4 juillet 1653. Source:Hérétique ou saint? Isabelle Bonnot-Rambaud - 1984 (1572-1653)

Autre(s) auteur(s) : Arnault, Henri (1597-1692)

Autre(s) responsabilité(s) : Avril, Pierre (Imprimeur)

Editeur, producteur : Angers : Pierre Avril, 1651

Description matérielle : 522 p. : rel. parchemin souple ; in 4 ? carré

Classification décimale Dewey : XVII ème siècle

Note(s) : Ex libris: Saint Jean du Mélinais (Sti Joannis melinensis)

Note sur le contenu : Pièces limin. (épîtres, approbation). Marque au titre. Lettrines.- sig. a4 e4 i2 A-Zz4 A2a-X2x4) -4

Résumé ou extrait : "Le monitoire ecclésiastique fait partie du paysage judiciaire de la France devant la Révolution. Il consiste en une sorte d'appel à témoins à propos d'un crime ou d'un délit récemment commis, que les desservants de paroisse ont obligation de lire plusieurs dimanches de suite au prône de la messe, en précisant bien à leurs fidèles qu'ils doivent absolument révéler ce qu'ils savent sur l'affaire sous peine d'excommunication. En d'autres termes, c'est une exhortation officielle à révéler ce que l'officiant profère publiquement avec menace d'exclusion automatique de la communauté catholique. À l'origine, cette pratique qui remonte au XII<sup>ème</sup> siècle relevait exclusivement du pouvoir clérical. Cependant, assez rapidement, les juridictions laïques ont compris l'intérêt qu'elles pouvaient tirer de ce genre de procédure. C'est pourquoi elles s'en servent très largement dès le XVI<sup>ème</sup> siècle, tandis que la grande ordonnance criminelle de 1670 en réglemente strictement l'utilisation dans ses articles organiques." in Le recours aux monitoires ecclésiastiques dans le Centre-Ouest français au siècle des Lumières (l'exemple du diocèse de Poitiers) de Fabrice Vigier

Sujet(s) : B60 Excommunication Ouvrages avant 1800 Eglise catholique Discipline Droit canonique

Sujet - Nom commun : BX Droit canonique